

ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Conart, 14
A PARIS : AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS MITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
8 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Le Crime du boulevard du Temple.
Nouveaux détails : les Lettres de l'assassin.

Vol chez M. Gouthé-Soulard.

L'EMPOISONNEMENT NATIONAL

Profitions de la fin de l'année pour moraliser un peu. Il vient de se passer, à Paris, un fait véritablement révoltant.

C'étaient tout simplement des divertissements de maisons de tolérance exhibés publiquement. On était là entre gens très sceptiques (les journalistes) et gens peu faciles à égarer (les clubs).

De fait, cela devient insoutenable et ce n'est pas être dévot que de crier, avec tous les gens sensés : Quand nous débarrassera-t-on de cette pourriture?

La pornographie — soit artistiquement déguisée, soit grossièrement étalée est devenue le gagne-pain d'une infinité de gens qui n'ont pas l'air vraiment de se douter de l'ignoble besogne à laquelle ils collaborent.

Et savez-vous quand, dans quelques coins de la France, un tribunal essaye de réagir contre cette marée montante d'ordure et de dépravation, savez-vous à qui on s'en prend?

— Aux auteurs des gravures, ou tout au moins à ceux qui ont trouvé le moyen en les publiant périodiquement de s'en faire beaucoup de centaines de mille livres de rente?

— Pas du tout. Ceux-là on les laisse paisiblement continuer leur œuvre de gangrène juvénile. On a mis à l'amende quelques camelots qui vendaient cela comme ils auraient vendu des cartes transparentes ou des portraits de feu Boulanger.

Quant aux auteurs et éditeurs, ils peuvent continuer leur petit commerce. Il paraît qu'ils ont en haut lieu d'excellentes relations et qu'on serait désolé de leur faire de la peine.

Tout cela, bien entendu, n'empêchant ni les ciréaires, ni les protestations de Messieurs nos ministres.

De sorte que, voyant ce que l'on a le droit d'écrire et de publier, le sieur Chirac s'est dit qu'il y avait un bon moyen de gagner de l'argent; à savoir, de mettre en action ces exquises charades si complètement contées à cent mille exemplaires.

On lui a jeté les petits banes à la fête et on va, paraît-il, le poursuivre pour outrage public à la pudeur.

Mais, alors, n'aurait-il pas le droit de demander, qu'en ce pays d'égalité, la justice soit égale pour tous?

Quand le journal que vous savez publie, avec gravures suggestives à l'appui, des historiettes à faire dresser les crins sur les casques des cuirassiers; quand il se donne, pour un sou, aux petits garçons, aux petites filles; quand il s'efforce à souiller toutes les innocences, à salir toutes les imaginations, à pervertir tous les instincts naturels; ne fait-il pas cent fois, mille fois plus de mal que l'individu qui a réuni deux ou trois cents blâmes — à qui les Chirac n'ont plus rien à apprendre — et qui leur a donné la parodie malpropre d'actes orduriers ou abjects?

On fonde depuis quelques jours une ligue pour l'assainissement de la rue, et nous voyons s'y affilier sans distinction de partis, des hommes distingués appartenant à toutes les nuances politiques.

Tant que cette ligue n'aura pas obtenu la justice égale pour tous, c'est-à-dire l'intervention du procureur de la République partout où il y a actuellement tentative de démolition sociale, — elle sera paralysée et ne servira qu'à aider à la libre expansion de ceux dont une si singulière tolérance encourage la sale industrie.

Allons! il y avait jadis des immunités de ce genre (et encore n'avait-on pas inventé la presse pornographique à bon marché et à grand tirage), lorsqu'on ne pouvait réprimer les attentats aux mœurs sans s'exposer à de désagréables demandes d'explications sur ce que faisaient, pendant ce temps-là, nos folâtres rois ou nos anaécroniques empereurs.

Mais maintenant que le gouvernement — comme le sage — vit dans une maison de verre, il est douloureux de penser qu'il suffit de quelques influences occultes pour qu'on laisse le pays envahi — dans sa fleur, dans sa sève — par une gangrène de vice et de stérilité.

On fait beaucoup de bruit autour de l'affaire du théâtre réaliste — qu'on commence donc par s'occuper de l'empoisonneur systématique et bi-hebdomadaire de toute la jeunesse française.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

Votera-t-on la réforme des frais de justice, aurons nous affaire, au contraire, à ce terrible douzième qui fait d'autant moins peur qu'on le regarde de plus près? — C'est ce que nous saurons dans vingt-quatre heures.

En attendant, les nouvelles politiques sont rares. D'autant plus rares qu'en ce moment bête de tous ceux qui reçoivent des étrennes et maudit de tous ceux qui en donnent, on s'occupe de toute autre chose que de renverser les ministres ou réviser les constitutions.

Trente ou quarante honorables tiennent en haleine le public en votant au lieu et place de quatre cents collègues occupés à faire aller le commerce ou à préparer leurs envois de cartes de visite. — Il en sera de même jusqu'après le premier janvier; — et pendant ce temps-là les politiciens exhubèrent de leurs tiroirs leurs vieilles nouvelles à sensation — pour tenir la place de l'actualité qui fera complètement défaut.

Ainsi on parle volontiers, depuis hier, des capitulations, de ces fameuses capitulations en vertu desquelles, depuis un temps quasiment immémorial, les Français, sur le territoire turc, sont de droit jugés au consulat de France.

— Vous vous doutez que nous revenons ainsi, sans en avoir l'air, à l'affaire Chadourne et à l'expulsion de ce correspondant de l'agence Havas.

La Bulgarie fut turque. Dans tous les cas, elle est toujours, — paraît-il, — soumise au

régime des capitulations. M. Stambouloff (celui qui fait si bien rôler les pieds de ses compatriotes sous l'œil émerveillé du duc d'Orléans, dont il est le ministre), M. Stambouloff aurait dû envoyer M. Chadourne au consulat de France au lieu de l'expédier à la frontière. Il ne l'a pas fait, nous avons cessé toute relation diplomatique avec ces gens-là. Il y en a qui prétendent que c'est peut-être là l'épingle qui mettra le feu à la Europe.

J'ai déjà dit et ne jaillira étincelle n'a pas encore jailli pas de sitôt. Ce n'est pas nous qui guerroyer en Bulgarie, — ce n'est pas la Russie qui partira en guerre d'abord — et la triple alliance peut encore se remettre en faction l'une sur l'autre! L'escarmouche est décommodée.

D'ailleurs, je le répète, la semaine du Jour de l'An, quand tout se radeote — jusqu'à la température — comment voulez-vous que les ardeurs belliqueuses soient seules à ne pas s'apaiser?

Il n'y a que les cléricaux qui, même pendant la trêve des confesseurs, ne désarment pas. Vous savez que le bruit de la candidature Gouthé-Soulard au siège de M. Froppe, prend de plus en plus de consistance. Le Figaro le confirme et la gaieté française l'espère.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

L'INCIDENT FRANCO-BULGARE

Vienne, 27 décembre.

Les nouvelles reçues à la chancellerie et confirmées ici à l'ambassade de Russie, annoncent que le gouvernement ottoman a pris en sérieuse considération la réclamation de la France et qu'il a décidé d'exercer en cette occasion ses droits de suzeraineté dans toute la limite de leur étendue.

M. Cambon, ambassadeur de France, a été avisé officiellement que la Porte donnerait satisfaction entière aux légitimes réclamations de la France et qu'elle les appuierait auprès de son vassal, au besoin par la force.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 27 décembre.

Le troisième bureau de l'état-major de l'armée a commencé à préparer le programme des manœuvres de 1892. Il est probable que les manœuvres des régiments mixtes puissent se combiner avec celles de l'armée active. Les divisions mixtes qui seront formées dans six corps d'armée ne pourront être réunies que pendant la première quinzaine d'octobre. Ces manœuvres spéciales dureront dix jours.

— On sait que le comte d'Hérissou a été nommé chef des milices au Congo et chargé, en cette qualité, par l'administration des colonies, d'organiser militairement, sous les ordres de M. Savorgnan de Brazza, les forces indigènes. Le but de cette organisation nouvelle est de pouvoir rappeler, au bout d'un certain temps, la plus grande partie des contingents français qui sont actuellement affectés à la défense de la côte occidentale. Elle est donc conforme au vote que la Chambre a exprimé en votant la loi sur l'organisation d'une armée coloniale.

— Les chefs de légions de gendarmerie ont donné des instructions pour faire disparaître les drapeaux en fer blanc qui ornent le frontispice des casernes de beaucoup de brigades. Ces ornements métalliques, empruntés à un modèle italien, perdent vite la peinture qui représente l'emblème national.

— Si les brigades de gendarmerie n'ont pas de ressources pour maintenir en permanence un drapeau en étoffe, une hampe tricolore sera suffisante. Mais les couleurs tricolores devront être arborées, les dimanches et jours fériés.

— Les colonels de gendarmerie ont été bien inspirés, en habituant les populations des campagnes à entourer de respect le drapeau

qui sont bâtiment militaire qui existe dans les communes.

— Le ministre de la marine vient de décider que la solde d'absence est conservée dans la limite de six mois aux sous-officiers et soldats des troupes de la marine servant en France, qui obtiennent des congés de convalescence à la suite d'affections épidémiques, fièvre typhoïde, etc., contractées au corps. Cette concession ne peut toutefois être faite au titulaire d'un congé de convalescence sans la proposition individuelle du conseil de santé.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE

Paris, 27 décembre.

L'assemblée générale annuelle des membres de l'association des voyageurs de commerce, dont M. Carnot est président d'honneur, a eu lieu aujourd'hui, à une heure, dans le grand amphithéâtre du Conservatoire des Arts-et-Métiers.

M. Charles Prévot, député, présidait. Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 décembre 1890, M. Aucoq, trésorier, a donné connaissance de la situation financière. Le capital, qui était au 31 décembre 1890 de 774 933 fr. 95, s'élève actuellement à 858 863 fr. 94; soit une augmentation d'environ 84 000 fr.

M. Jorel, au nom du conseil d'administration, présente ensuite un rapport sur la situation morale de l'association qui a été décrétée d'utilité publique le 16 mars 1891.

Le rapport fait connaître que l'effectif s'est accru de 489 membres honoraires et de 459 membres participants, ce qui donne un total de 5 200 sociétaires.

Sur la proposition du conseil, des pensions viagères ont été votées en faveur de quinze sociétaires ayant atteint l'âge de 60 ans.

LES RUSSES A TOULON

Toulon, 27 décembre.

La frégate russe la Minnie, attendue depuis plusieurs jours à Toulon, est arrivée hier en rade.

M. Dragoo, vice-consul de Russie, s'est rendu à bord et a assuré le commandant du bienveillant accueil que la population réserve aux marins russes.

La frégate russe Minnie, aussitôt après son mouillage, a hissé au grand mât le pavillon français et salué la terre de France de vingt et un coups de cano.

Le salut a été rendu coup pour coup par une batterie de la Grosse-Tour, puis le navire russe a tiré une salve de dix-sept coups de canon pour saluer le commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée.

Le cuirassé, le Formidable a immédiatement rendu le salut, puis le commandant Birleff est descendu à terre avec son état-major pour faire une visite à l'amiral de Boisjoubert, préfet maritime, et au maire de Toulon.

Les nombreuses personnes qui s'étaient portées sur ce point ont fait une ovation enthousiaste au commandant russe et à ses officiers.

Des cris de : « Vive la Russie! » se sont fait entendre. Les marins russes ont répondu : « Vive la France! ». Partout sur son passage, le commandant Birleff a été acclamé, ainsi que les officiers.

Le pupart des officiers du Minnie ont passé la soirée au casino où l'assistance leur a fait une chaleureuse ovation.

Dans la journée, le commandant Birleff avait fait ses visites officielles qui lui seront rendues ce matin, par le vice-amiral Baucheron des Boissoud, préfet maritime, et le contre-amiral Rocquaine, major général.

ETRANGER

Au Chili

New-York, 27 décembre.

Une dépêche de Valparaiso au Herald, dit que tous les ministres étrangers, à l'exception de M. Egan, assisteront à l'installation du président Montt. L'absence du ministre américain est très commentée dans les cercles diplomatiques.

La Conférence sanitaire

Francfort-sur-le-Mein, 27 décembre.

La Gazette publie une correspondance de Venise relative à la conférence internationale

nale sanitaire. L'auteur de cette correspondance critique énergiquement les propositions anglaises réclamant pour les navires anglais la dispense de l'inspection dans le canal de Suez. Il craint que l'Autriche n'applique les prétentions anglaises et engage toutes les autres puissances à s'y opposer dans l'intérêt de l'hygiène générale de l'Europe.

Le Cabinet italien

Rome, 27 décembre.

Le Popolo Romano dit que, dans les cercles parlementaires, on considère comme probable le remaniement ministériel suivant : M. Ferraris, garde des sceaux, serait nommé ministre d'Etat et céderait le portefeuille de la justice à son collègue de l'agriculture, M. Chimiri. Ce dernier serait remplacé par M. Garelli, un député du groupe piémontais.

La Flotte Russe

Saint-Petersbourg, 27 décembre.

Le gouvernement russe, dans le courant d'augmentation considérable des dépenses de l'année prochaine, les forces navales de la Russie. Trois nouveaux cuirassés viendront s'ajouter au nombre des vaisseaux de guerre russes.

L'Italie et les Etats-Unis

Rome, 27 décembre.

On assure que les Etats-Unis et l'Italie sont d'accord en principe sur l'indemnité due aux familles des Italiens lynchés à la Nouvelle-Orléans. Les experts des deux gouvernements sont également tombés d'accord sur le chiffre de cette indemnité.

LA BELGIQUE ET L'ALLEMAGNE

Bruxelles, 27 décembre.

Le mouvement organisé contre le traité de commerce germano-belge prend de l'extension.

Demain, le chef du cabinet recevra les délégués et les industriels du canton d'Alost. Ce matin, un nouveau meeting a eu lieu à Bruxelles; il était organisé par le syndicat des patrons et commis-voyageurs. C'est un cercle de conservateurs, composé d'amis du gouvernement.

De nombreux orateurs ont pris la parole pour et contre le traité avec l'Allemagne. Après une discussion très agitée et confuse par moments, l'assemblée a adopté l'ordre du jour suivant qui sera remis au gouvernement par la députation :

« Le syndicat appréciant l'importance de la conclusion d'un traité de commerce avec l'Allemagne, regrettant par contre que certaines industries ne soient pas mieux traitées, invite le gouvernement à entamer de nouvelles négociations afin d'obtenir de transformer en droits spécifiques les droits ad valorem actuels, ou tout au moins d'admettre des droits fixes pour les articles réservés dans le nouveau traité, en se rapprochant le plus possible du système de réciprocité commerciale pour l'établissement de ces droits. »

Obsèques de M. de Lapommeraye

Paris, 27 décembre.

Les obsèques de M. Henri de Lapommeraye ont été célébrées aujourd'hui, à 4 h. 1/2, à l'église Saint-Sulpice.

De onze heures et demie, le corps avait été exposé au domicile mortuaire; la maison était transformée pour la circonstance en chapelle ardente. Le catafalque était entouré de nombreuses couronnes offertes par les amis du défunt.

Sur le cercueil, couvert d'une draperie noire étoilée d'argent, on avait placé un coussin composé de violettes et de roses, sur lequel se trouvaient épinglées les décorations du défunt. Au-dessous, était une couronne traversée d'un ruban tricolore sur lequel se détachaient en lettres d'or cette inscription : « Au lieutenant La Pommeraye, ses camarades du 115^e bataillon. »

C'est une compagnie du 115^e régiment de ligne qui a rendu les honneurs.

Sur la tombe, plusieurs discours ont été prononcés. M. Gustave Toudouze a parlé au nom de la Société des gens de lettres; M. Ranc, au nom de Paris et de l'Association des journalistes républicains; M. Hector Pessard, au nom du Cercle de la critique musicale et dramatique; et M. Richou, au nom de l'Association polytechnique.

Le Crime du boulevard du Temple

Anastay à Mazas

Paris, 27 décembre.

Anastay a été écorché à Mazas dans une cellule du premier étage, hier soir, à 5 heures 1/2. L'inculpé paraissait calme; il est longtemps resté absorbé par les formalités d'usage, et s'est endormi vers onze heures seulement. A trois heures du matin il était éveillé et il a attendu le jour assis sur son lit.

Ce matin, Anastay a reçu la visite du directeur et s'est entretenu longuement avec lui; il manifeste un profond repentir et pleure souvent.

Son assurance d'avant-hier a complètement disparu; il ne se fait aucune illusion sur le sort qui l'attend.

Un Interrogatoire

Le bruit a couru, samedi, à Paris, qu'Anastay s'était suicidé. Le racontar était faux.

Hier matin, à huit heures, dit La Lanterne, il a été amené dans le bureau du chef de la Sûreté où il a été interrogé par M. Fouquet, juge d'instruction.

Il a renouvelé ses aveux. Il a persisté à dire qu'il n'a jamais eu de serviette sous le bras le jour du crime, qu'il se souvient qu'il prétendait se tromper. En présence des témoignages divers, les magistrats hésitent à croire les témoins plutôt que l'inculpé. Et on ne serait pas éloigné de penser, qu'en effet, Anastay n'avait pas de serviette. Peu importe, du reste, maintenant que l'inculpé a fait des aveux.

Anastay a voulu être entré dans un chalet de nécessité, pour se laver les mains après le crime. On croyait que ce chalet était celui de la place du Cirque, mais il n'en est rien, c'est dans le chalet situé près de la Bastille, à 400 mètres de la maison du crime, que cette opération a eu lieu.

Anastay déclare que c'est dans cet établissement qu'il a lavé le sang dont son pardessus avait été éclaboussé; les factes étaient du reste peu importants, et les traces qui en ont été retrouvées au laboratoire municipal se trouvaient après la doublure de la poche de droite, ce qui donne à supposer que l'assassin a mis sa main ensanglantée dans sa poche ou qu'il a laissé quel que temps un mouchoir taché, dont il s'est débarrassé plus tard.

Quant à ses manchettes qui étaient tout imbibées de sang, il déclare les avoir déchirées dans les water-closets en plusieurs petits morceaux et les avoir jetées dans les ruisseaux par fragments en allant dîner chez ses amis, après le crime commis.

La serviette dont Anastay s'est servi pour laver son pardessus a été retrouvée dans l'établissement de la Bastille et le titulaire du chalet a déclaré qu'elle était à peine maculée.

L'assassin parlant des aveux de la veille et de M. Gévelot, a dit : « Ce n'est pas parce que je ne voulais pas faire d'aveux aux gens de la police. Non. Si j'ai réclamé un membre de la famille, c'est parce que je voulais, en lui avançant tout, demander pardon à cette famille dans laquelle j'ai apporté la douleur. Comme le juge lui demandait pourquoi il avait tenu à voir M. Gévelot plutôt que M. Dellard fils, il répondit :

« Oh ! parce que je ne voulais pas voir M. Dellard. Je craignais que sa douleur ne me fit trop mal. »

L'Assassin vend son uniforme

Le commissaire de police du quartier des Enfants-Rouges a reçu, hier matin, la visite d'une dame Vogelgesang, qui lui a déclaré que, le 5 décembre, c'est-à-dire le lendemain du crime, Anastay s'est présenté chez elle et lui a vendu un costume de sous-lieutenant. « Je suis mis en réforme à cause de mes yeux, lui a-t-il dit; j'ai donc trois ans à attendre avant de remettre mon uniforme. Cependant, je ne vous vends que ma tenue n° 2; je garde la neuve, car on ne sait ce qui peut arriver. » Puis il a donné son nom et son adresse : Anastay, 20, rue Notre-Dame-des-Victoires, où elle a été lui payer la somme de 65 francs.

Chez les demoiselles Chevreton

Le Matin nous apprend qu'Anastay a passé les quelques heures qui ont précédé son crime.

En sortant de chez Mme Labbé-Des-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 28 Décembre (44)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (4)

XLIV

Le grand Jules ne s'était pas vanté, en affirmant à Mulot qu'il connaissait un italien républicain absolument au signalement donné par le policier.

— Chipola !... mais je ne connais que ça... Chipola et son chien... Jamais l'un sans l'autre... A moins que ce ne soit la nuit et que Chipola ait du travail.

— Il y a longtemps que tu le connais? — Longtemps, oui et non. Il n'y a pas des années et des années, pour sûr, mais enfin, voilà déjà pas mal de temps qu'il traîne la grolle dans les rues avec ses petits mamis en plâtre rouge.

— Et où reste-t-il? — Chipola? Il loge à la Villette dans une baraque couverte en papier où il sont une douzaine de camarades. — Je vais t'y mener tout droit.

— Et où reste-t-il? — Chipola? Il loge à la Villette dans une baraque couverte en papier où il sont une douzaine de camarades. — Je vais t'y mener tout droit.

(4) Reproduction Interdite.

A ce moment, en effet, existait encore à Lyon ce singulier quartier détruit depuis deux ou trois ans et qui était bien une des lépreuses les plus extraordinaires de la banlieue lyonnaise.

On n'a pas oublié cet amas de baraques, de taudis, de voitures de saltimbanques transformées en habitations en appartements aussi fixes que peu complets et où grouillaient toute une colonie de pauvres diables mêlés aux pires déclassés et aux plus abominables malfaiteurs.

La Villette s'étendait dans les vastes terrains plats appartenant aux riches hospices de Lyon, et qui s'avancent jusqu'à l'octroi du cours Lafayette et à la ligne du chemin de fer de Genève. C'est là que le grand Jules conduisait Mulot.

— Et tu dis que Chipola a, lui aussi, le renseignement de Villeurbanne? — Si ce Chipola est l'homme que je crois, oui, il l'a.

— Après ça, nous allons bien voir.

— Oui, pensait Mulot, nous allons bien voir et, le moment venu, je saurai bien me débarrasser du grand Jules pour voir un peu ce que l'Italien a dans le ventre... Ça ne doit pas être encore si difficile!

Tout en causant, les deux copains avaient franchi l'octroi et ils arrivaient à la Villette. Déjà ils avaient dépassé cette étonnante sage-femme qui accouchait les petits gosses de ce paradoxal quartier, le photographe perché dans une si curieuse baraque à tourelles, qui leur faisait leur portrait, et le facteur de pianos, le fantastique facteur de pianos

qui, si l'on en croyait son enseigne, les avait initiés aux jouissances du tapotement frénétique sur l'ivoire et l'ébène.

Jules prit un petit chemin à travers des taudis faits de vieilles planches de démolition, marcha une minute, fidèlement suivi de Mulot — et tomba alors en arrêt devant une mesure plus grande mais plus sordide aussi que celles qui l'entouraient.

Elle était close par une espèce de palissade à claire-voie, un acacia poussait là-dedans de maigres rameaux maintenant dépourillés; et comme la journée était belle, des loques innombrables pendaient, séchant à des cordes — innombrables, mais qui toutes avaient été d'une couleur violente, rouge, bleue, jaune — ce n'est pas pour rien qu'on est du pays de Raphaël et de Titien.

De cette écurie humaine s'échappait un concert discordant de piailllements de petits, de querelles de femmes, de grognements de mâles. C'était la plus malpropre promiscuité dans l'éclat de sa libre splendeur. Tout fraternisait là-dedans, hommes, femmes, bêtes et vermine.

— Ça ne sent pas bon fit le grand Jules qui avait le nez délicat.

— Bah! répondit Mulot! c'est le fumet des pifferies, je connais ça... On s'y habitue.

— Eh bien, mon vieux, ça ne m'irait pas... moi j'aime les colombes qui se lavent.

— Monsieur fait des manières... — Non, sans blagues... ça me dé-

gôte, ces pouffasses qui ont plus de crasse sur la figure que de chemise sur le dos... Enfin, pas vrai? nous ne sommes pas pour y prendre racine!... Attention, je vais ouvrir le feu.

Il frappa, doucement d'abord, puis voyant qu'on ne lui répondait pas, avec plus d'énergie.

Le brouhaha s'apaisa un moment, puis il reprit de plus belle pendant qu'on entendait quelqu'un remuer et aller à la porte.

Celle-ci s'ouvrit enfin, et une vieille à l'œil méfiant parut sur le seuil entrebaillé.

— Vi demandez? — fit-elle dans son baragouin.

Le grand Jules lui répondit de son air le plus engageant :

— C'est monsieur qui a affaire à Chipola et qui voudrait lui causer.

La vieille toisa Mulot.

— C'est pour le commerce? — Directement interpellé, Mulot dut entrer dans la conversation.

— Ma foi non, fit-il avec aisance, ma foi non, c'est pour quelque chose de particulier.

— Particulier... grommela la vieille, ce n'est donc pas pour une affaire que Chipola il pouvait être remplacé?

— Ah! non; c'est de lui que nous avons besoin, de lui spécialement.

— Eh bien, il faudra qu'il aille chercher à Paris... — A Paris! s'écrièrent à la fois Jules et Mulot.

Mais une autre femme, plus jeune — et qui, elle, paraissait plus facilement française, s'était approchée en entendant prononcer le nom de Chipola et en reconnaissant le grand Jules, dont la renommée s'étendait jusque dans les territoires vagues de la Villette lyonnaise.

lattes, il est allé déjeuner chez les demoiselles Chevreton, deux vieilles filles qui habitent au n° 82 de la rue Amelot. Les demoiselles Chevreton tenaient autrefois un magasin de mercerie, à l'enseigne de A. P. Etienne, au n° 4 du boulevard des Filles-du-Calvaire. M. Anastay père avait sa boutique au n° 48, et les demoiselles Chevreton adorait le fils de leur voisin. Quand il venait à Paris, Louis Anastay ne manquait jamais d'aller rendre visite à ses vieilles amies, qui le recevaient toujours avec joie. Elles étaient même très fières de posséder momentanément le jeune et élégant officier, qui les divertissait beaucoup par ses calembourds et ses histoires un peu crostifantes.

En déjeunant chez les vieilles demoiselles, Anastay se montra très gai; sous prétexte qu'il ne faisait pas très chaud, il avait refusé de retirer son pardessus.

Après le déjeuner se prolonga jusqu'à trois heures. En regardant la pendule, Anastay sursauta sur sa chaise :

— Sapristi, dit-il, j'ai un rendez-vous très important pour trois heures, je vais y arriver en retard.

Le jeune homme prit son chapeau, son parapluie et se retira en priant les demoiselles Chevreton de l'excuser.

En partant, il promit de revenir les voir le lendemain.

Il ne faut pas oublier qu'à quatre heures précises, Anastay était au numéro 6 de la rue des Filles-du-Calvaire.

Ce jour-là, dans la matinée, le jeune homme a également été vu par M. Mansart, bon ministre, 88, boulevard de Tempy, et par un boulangier voisin, qui l'avait connu autrefois.

Louis Anastay les a salués en passant très rapidement devant leurs boutiques.

Curieux documents

Louis Anastay entretenait une correspondance très suivie avec son ami intime, M. Lionel Labbé-Deslattes.

Voici la première lettre qu'il lui écrivit après sa sortie de l'Ecole de Saint-Cyr :

8 mai 1890.

Mon cher Lionel,

Quel est le coupable de nous deux, est-ce toi, est-ce moi ? Quel est celui qui le dernier a envoyé de ses nouvelles à l'autre ? Il y a déjà si longtemps que je n'ai eu le plaisir de recevoir des nouvelles que je n'en ai plus souvenance. Tu ne t'imagines sans doute pas où je suis actuellement ?

Et bien ! mon cher, te l'en déplaît, je suis commandant d'armes d'un nouveau fort qui a été construit à l'entrée du col du Galibier, entre Saint-Jean-de-Maurienne et Briançon. Je suis chef de détachement et mon bataillon y a envoyé sa commémoration de ce mois. Le pays où je me trouve est des plus pittoresques, à la description sommaire il faudrait te détailler la silhouette de chaque pic et le murmure de chacune des cascades des torrents qui en découlent.

Il semble tout d'abord que je dois être plus heureux que mes semblables, puisque je suis plus près du ciel qu'ils ne le sont. C'est là une utopie : un mortel perché à 4,900 mètres d'altitude regrette énormément l'existence rampante que mènent ses confrères dans la plaine, et bien que du haut de sa situation il puisse le dominer avec mépris, il se trouve néanmoins un peu ennuyé au milieu de sa grandeur.

Songe donc, mon cher ami, que le plus proche village, Saint-Michel, est à 900 mètres au-dessous de moi, et que pour s'y rendre, on est obligé de suivre un sentier à peine muletier. Pour descendre, passe encore ; mais pour remonter, c'est une peine inutile. Et voilà pourquoi ton camarade, ne pouvant se procurer même ce qui lui est le plus indispensable, se voit obligé d'écrire sa lettre en se servant d'un morceau de bois pointu. C'est revenir, diras-tu, aux âges primitifs, à l'époque où le calame servait à Homère à écrire l'histoire héroïque du siège de Troie. Fort bien, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, en maniant son calame, était commodément assis sur un lit de mousse, à l'ombre de quelque myrthe odorant, sous un ciel plus bleu que les beaux yeux de la blonde Cérés. Et l'histoire a certainement omis de nous dire qu'à ses côtés était assise quelque jeune Hélène qui, la tête appuyée sur son épaule, suivait d'un air pensif les vers que traçait le poète.

Parvienne-t-elle à son point donné ; au lieu de chevelure blonde ou brune ne frôle en ce moment ma joue. Près de moi, je n'ai qu'un poêle qui me grille le côté gauche, tandis que le droit est gelé. Et dehors un temps de chien, de la pluie et du brouillard.

Et cependant, me diras-tu, il y a bien une ou deux maisons autour de ton fort ? C'est exact : il y a celle de l'entrepreneur des travaux, logée à part pour compagnons de captivité une femme, qui a deux fils, deux garçons et une fille, qui ne demande qu'à épouser un officier. La gento demoiselle est brune comme la nuit ; elle a vingt-cinq ans et peut-être 30,000 francs de dot avec quelques espérances. Comme tu vois ce n'est qu'un parti fort médiocre. Je préfère de beaucoup la petite Sophie, qui a captivé mon cœur quand je vis voir ma cousine à ma sortie de Saint-Cyr.

Tu dois penser, sans nul doute, que je suis infidèle à cette dernière et que je suis bien ingrat d'avoir oublié les bouquets qu'elle m'envoyait lorsque, Saint-Cyrien captif, je soupirais après ses charmes. Que

veux-tu ? les dernières arrivantes ont toujours l'avantage. Mais n'anticipons pas et ouvrons ici une parenthèse. Si tu ne m'as pas vu aux vacances de Pâques, c'est que je suis allé au Péage voir ma cousine (Gardelot) bien de dire cela à mon frère et à mon père qui sont persuadés que je suis resté dans mon fort).

C'est pendant ce petit séjour que j'eus l'occasion de revoir M^{lle} Sophie Teissier, une charmante demoiselle de dix-sept ans, qui possède une fortune assez correcte, toutes les qualités d'une femme de ménage et qui joue du piano et de la harpe les plus férocement. Elle habite à La Nouvelle, un village du département de l'Ardeche. Si je ne m'étais pas retenu, j'aurais déjà envoyé vingt fois une lettre à la maman pour lui faire part de mes sentiments que j'éprouve pour sa fille et des projets que je forme sur elle ; j'ai eu peur de gêner l'affaire, je me suis abstenu et je laisse ce soin à une vieille tante.

Malheureusement, la demoiselle se doute fort peu de ce projet. Je crois cependant que son petit cœur a battu un petit pour moi.

Un voila la raison : la dernière fois que je la rencontrai, ce fut chez une de ses parentes, au Péage, au milieu d'un essaim de fillettes et de garçons. On jouait aux « proverbes criés », aux « portraits » et aux « mots commémorés », amusements innocents auxquels je dus prendre part, bon gré mal gré, sur les instances de ma cousine. Je remarquai que Sophie me choisissait toujours pour partenaire quand elle devait, pour une question, lancer le mouchoir, et qu'elle était enchantée quand elle parvenait à m'attraper. En me quittant, elle me dit une parole très spirituelle en faisant allusion aux éris un peu massassades que ma dignité d'officier nouvellement promu m'avait fait prendre. En lui faisant mes adieux, elle me dit en effet : « Monsieur, vous avez eu le talent de savoir vous ennuier agréablement au milieu de nous ».

Et elle accompagnait cette phrase d'un sourire dont je n'ai jamais su interpréter le sens.

Toutes ces choses doivent être d'un minime intérêt pour toi, et je te demande pardon de t'en avoir parlé si longuement.

Causons affaires, si tu veux. Tu sais que mon frère s'est présenté au conseil de révision et y a fait valoir tous ses cas d'exemption. Il a été reconnu nyope, mais on ne l'a pas exempté complètement. On l'a placé dans les infirmeries, pour un an. Est-ce que tu n'as pas été reconnu complètement exempté ?

Et ta place au Comptoir, l'as-tu toujours ? Es-tu au ministère ? Tu ne donneras également des renseignements à ce sujet. Apprends-moi aussi si ton père va mieux et si la mère est toujours un peu souffrante. Crois bien, cher ami, que je pense bien souvent à vous dans ma solitude et que c'est toujours avec plaisir et regret que je me retrouve, par l'imagination, auprès de cette salle où nous avons fait de si gaies parties de chien de pique. Bien que je sois resté longtemps sans vous écrire, je vous aime toujours beaucoup, beaucoup. Jamais, je crois, je ne retrouverai des amis aussi gentils et aussi affectueux. Je vous le redis encore une fois, du fond de ma solitude, je vous envoie le témoignage de ma plus vive amitié.

Louis ANASTAY,

Au fort du Télégraphe, par Saint-Michel (Savoie).

Dans toute la correspondance du jeune sous-lieutenant, il est surtout question d'aventures galantes. Une lettre que nous possédons, mais que nous ne pouvons publier, relate en termes assez piquants, les amours d'Anastay avec une dame X..., femme d'un avoué de Lyon.

L'épître qui suit nous semble mériter les honneurs de la reproduction. On y verra de nouveau que la question femme préoccupait constamment le jeune officier.

10 janvier 1890.

Cher Lionel,

Tous les matins, je me dis : Ah ! il va falloir que j'écrive aux camarades et, chaque soir, au moment de me coucher, je me reproche amèrement de ne pas avoir moi-même projet à exécution. C'est pourquoi je me trouve aujourd'hui à la tête d'un nombre considérable de lettres qu'il va falloir faire sans retard, sous peine de me donner une réputation de grossier personnage.

Une seule lettre m'était restée sur le cœur, c'était une réponse à mon adorable et adorée cousine ; je la lui ai adressée, mais comment ?

Elle avait, je crois, une page et demie ; elle était griffonnée et montrait toute la négligence avec laquelle je l'avais composée ; c'était horrible ! — J'ai même oublié, dans cette lettre, de remercier ma tante d'une demi-douzaine de chaussettes de laine qu'elle m'ont envoyées après les avoir tricotées toutes deux en songeant bien souvent à moi, surtout Elle... C'est épatant, je suis un ingrat.

Mais assez de remontrances ; passons à des sujets qui t'intéresseront davantage. Et, d'abord, parlons de ma propriétaire. Ah ! mon cher, que d'illusions envolées, que de châteaux de cartes éroulés ! La vieille est

une grosse femme qui a le profil d'une poissarde de la halle, et la plus jeune, sa fille, est la déesse du fruit de la mère. Une charmante petite couturière qui travaille chez mes propriétaires, avait attiré mes regards ; mais, malheureusement, la terrible influenza m'a assailli et m'a ôté de l'esprit toute idée de vagabondage. J'ai eu, durant cinq ou six jours, une fièvre de cheval avec un rhume de cerveau et une grippe des plus désagréables. Tu sais que ce n'était pas dans cet état que je pouvais aller faire une déclaration. J'ai pourtant fait mon service d'officier sans me faire porter malade.

Or, tandis que pâle et abattu je buvais de la tisane en me chauffant auprès de mon poêle, le lieutenant Couton (trente-six ans, Tonkin, Algérie, Saint-Maixent), s'est avisé de tendre des embûches à la vertu de la fillette. Il n'est parvenu à aucun résultat ; mais n'empêche, il a le premier tenté l'attaque et je ne puis plus à présent marcher que sur ses brisées.

Il vient de commander au Bon Marché, à Paris, plusieurs mètres d'étoffes pour faire des rideaux de portes et de fenêtres. Il va charger la belle enfant de les lui couper et de les lui conduire, et il espère que, reconnaissante, elle lui accordera ce qu'il désire. Après tout, je m'en fiche, les minois agréables ne manquent pas dans Modane ; je vais chercher ailleurs.

Je suis charmé que l'administration du Comptoir d'ensemble soit si généreuse ; il n'est que trop juste qu'elle vous récompense à présent du surcroît de travail qu'elle a exigé de vous l'année dernière. Je pense que, malgré cela, tu persisteras à demander ton entrée dans les bureaux du ministère. Je souhaite vivement que tu réussisses ; j'ajoute à cela que je désire te voir toujours en bonne santé ainsi que tes parents. Fais leur part de mes meilleurs vœux de bonne année et reçois pour toi le témoignage de ma plus vive et de ma plus fidèle amitié. Ton ami dévoué, L. ANASTAY.

La dernière lettre adressée par Anastay à son ami Lionel Labbé-Deslattes contient une demande d'argent.

Il y raconte ses amours avec M^{lle} Gonzalès et supplie son ami de lui venir en aide, car ses ressources sont complètement épuisées et il aime sa maîtresse au point de faire des « bêtises » pour elle.

La Serviette

Anastay a-t-il eu une serviette ? S'il n'y a là qu'une légende, le Figaro l'explique ainsi :

Le jour où fut commis le double assassinat, on était en plein dans l'affaire de Neuilly, où les assassins — découverts sur la dénonciation d'une fille de brasserie — étaient des gens bien mis et porteurs d'une serviette d'avocat.

En apprenant que l'homme vu par la concierge était également bien vêtu, l'idée vint que c'était encore un affilié de la bande Yver-Morisset-Gaudissard et compagnie. Et un des magistrats, venus pour les constatations, demanda tout d'abord :

— N'avait-il pas une serviette sous le bras ? Il devait avoir une serviette !

La concierge, très ennuyée de l'avoir laissé échapper, s'est empressée de déclarer qu'en effet il « avait une serviette ».

Et, par un phénomène d'étrange contagion, chacun des témoins, apprenant que les autres avaient vu la serviette, s'imagina l'avoir vue aussi. On en arriva même à la dépendre dans ses plus menus détails.

Il faut aujourd'hui l'affirmation bien nette de l'assassin pour prouver qu'il n'a pas eu de serviette. Et encore n'en est-on pas bien persuadé.

Mais le *Matin* semble croire à l'existence de cette serviette.

On se souvient, sans doute, de la déclaration faite par Cachet, l'employé du Bazar de la rue de la République, à M. Ramondenc, chef de la Sûreté de Lyon.

Cachet a dit que le jeune homme à qui il avait vendu, le 23 novembre, le fameux couteau marqué F. N., était porteur d'une serviette bourrée de livres et de cahiers à couvertures de papier gris.

Hier encore, Anastay a affirmé à M. Poncet que ni à Lyon ni à Paris, il n'avait eu en sa possession une serviette d'avocat. Or, M. Labbé-Deslattes nous a dit hier que le jeune sous-lieutenant avait, un jour, écrit à son fils pour le prier de lui envoyer à Lyon ses derniers cahiers du lycée Charlemagne, notamment le résumé de cours de géométrie plane et de topographie.

M. Lionel de Labbé-Deslattes s'était empressé d'envoyer à son ancien disciple ces fameux cahiers, dont la couverture était protégée par une enveloppe de papier gris, et Anastay les lui a rapportés le vendredi matin, jour de l'assassinat.

Ce simple fait tend à démontrer que c'est bien Cachet qui a vendu le couteau du crime au jeune homme qu'il a pris pour un étudiant et qui n'était autre que le sous-lieutenant Anastay.

Quand au petit couteau acheté à l'étalage du Grand-Bazar, personne n'en a jamais signalé l'acquisition.

Anastay en correctionnelle

L'Echo de Lyon a dit, hier, que l'ex-lieutenant Anastay était justiciable de la Cour d'assises, sa mise en non-activité lui enlevant tout grade militaire.

Un juriconsulte nous fait remarquer un autre résultat pour Anastay de cette situation.

On se rappelle qu'il est allé le lendemain du crime — fait commun à tous les assassins — se promener devant la maison de sa victime, et qu'il a dû de n'être pas remarqué par les nombreux agents en surveillance, uniquement à l'uniforme d'officier dont il s'était revêtu, bien qu'il en eût perdu tout droit.

De ce fait, Anastay répondra devant la police correctionnelle du port illégal d'uniforme.

Une jurisprudence constante veut que, dans ces cas, le délit pouvant attirer la plus forte peine soit jugé le premier. C'est donc seulement après la Cour d'assises qu'Anastay — par pure formalité juridique — passera en correctionnelle.

D'autre part, nous croyons savoir que si le procureur de la République omettait cette poursuite, les officiers du 458^e, peu soucieux du rôle indument joué par leur uniforme, le réclameraient respectueusement au Parquet.

Si Anastay est condamné à la peine de mort, la question se pose de savoir s'il sera guillotiné ou fusillé.

On invoquera sans doute aussitôt les précédents de Géomy et de Schumacher, exécutés par M. Deibler. Il s'agit précisément de savoir si la loi a été judicieusement appliquée en la circonstance.

C'est dit, en effet, l'article 496 du Code de justice militaire ? Textuellement ceci :

« Les jugements rendus par les tribunaux ordinaires, (comme dans le cas qui nous occupe), sont exécutés à la diligence de l'Autorité militaire. »

Les commentateurs d'Amédée Le Faure sur le code de justice militaire, d'autre part, sont fort explicites :

« Ainsi, dit-il, les militaires condamnés à la peine de mort, par un tribunal ordinaire, au lieu d'avoir la tête tranchée, seront fusillés. »

Dans ces conditions, l'autorité civile doit, aussitôt que le jugement est devenu définitif, livrer le condamné à l'autorité militaire, seule chargée de faire exécuter la sentence. Si la peine est celle de mort, le condamné doit être tué.

Le condamné est simplement amené sur le terrain sans aucun insigne de grade, tandis que le condamné à mort sans dégradation est fusillé en grande tenue.

Ajoutons un dernier détail inédit : Ayant été surpris revêtu de son uniforme, qu'un officier en non activité n'a pas le droit de porter sans autorisation spéciale, Anastay s'était vu infliger, quelques jours avant son arrestation, quinze jours d'arrêts simples par la place de Paris.

Ces arrêts, transformés en arrêts de rigueur, le misérable les termine à Mazas.

Chez un Psychologue

La série des interviews continue. L'Echo de Paris s'est adressé à un psychologue bien connu.

Ces bons analystes ne vont pas manquer, en effet, de « psychologuer » l'assassin du jour. Aussi bien, l'occasion est tentante et le sujet parait, de prime abord, être un « quelqu'un » dans le crime.

On l'a déjà traité « d'impulsif » — ce qui achève de donner à ces définitions troublantes : Cerveau faible, capable cependant d'énergies singulières... Ame exaltée que l'hallucination d'un désir inassouvi peut conduire aux décisions les plus calmement accomplies... Etre impressionnable à l'excès doué en même temps d'un surprenant sang-froid, etc. »

Suggère-t-il va tout à l'heure lui tomber sur la tête — sans la lui sauver, d'ailleurs. — Eh bien ! non, nous a dit notre psychologue, l'assassin de la baronne Dellard ne mérite pas les honneurs de ces... essais psychologiques.

C'est tout simplement le sous-off du crime — non le vulgaire sous-off moustachu et fanfaron, mais le sous-off de Descaves.

« Avec ceci de plus qu'il est souché de Saint-Cyr, pâle, à fine moustache, c'est le même être, démodé, d'ennui, la de flâne, en qui rien d'élevé, rien d'intellectuel ne peut survivre, et qui, tout le long des jours, promène ses lents bailllements à travers les cafés où l'on s'endette, les tripots pour qui l'on vole, et les bungalows où des Espagnoles d'aussi coquettes insistent des passions bêtes et de misères variées. »

« Non ; je vous assure que ce criminel-là est très banal ; on retrouve dans son fait les trois causes que chaque assassin fait connaître : le besoin d'argent, la femme, et ce qui leur sert d'axe, la vanité. »

« Mais comme ces causes-là sont intéressantes ! Voyez plutôt. »

« Le besoin d'argent. — Est-ce la misère ? Est-ce la faim ? Non. Est-ce l'angoisse d'être chassé de l'armée pour cause de dettes ? Pas davantage. Anastay veut payer ses dettes pour repaître là-bas en uniforme et enlever l'Espagnole ; c'est-à-dire « épater » triomphalement la ville. »

« La femme. — A-t-il pour elle de ces passions ardentes et folles jusqu'au crime ?

Allons donc ! Voyez sa vie depuis le crime, depuis son arrestation ? Il n'a pas une pensée pour elle. Ils se sont écrit, voilà tout. Mais rien, rien chez lui ne parle, je ne dis pas de passion, mais d'amour seulement. »

« La vanité. — Ici oui, elle parait, la vanité, comme cause initiale, directrice et souveraine. C'est par vanité qu'il était l'amant de cette Espagnole de café-concert ; c'est par vanité qu'il voulait repaître à Lyon, maître de la situation et l'enlever à ses adorateurs. Mais tenez ! Voyez comme la vanité des assassins parait chez lui. Vous avez dû remarquer que les assassins de bas étage faisaient preuve d'une vanité qui leur est particulière : celle du cynisme, celle du nombre de leurs crimes ou de la férocité qu'ils ont mise dans leur accomplissement. Eh bien ! Anastay a aussi sa vanité d'assassin ; la sienne, voilà sa vanité d'assassin. Il y revient à chaque instant dans ses interrogatoires ; le sang-froid qu'il a eu en parlant au concierge, alors que la bonne criait par la fenêtre ; le sang-froid qu'il a eu en dinant en ville, en revenant à la maison du crime, en vivant dans sa famille, etc., etc. Son sang-froid ! Il s'y complait, il s'y admire. Voyez même jusqu'où il le pousse, puisqu'il termine ses aveux en disant :

« Je m'attendais à être confronté aujourd'hui avec le cadavre de Mme Dellard. Je m'étais préparé à cet événement et je vous assure bien que devant ma victime, pas « un muscle de mon visage n'avait bronché ». »

« Allons, allons, vous dis-je ! ce n'est là qu'un assassin vulgaire, digne d'aucune étude, d'aucun intérêt. »

Tout à l'heure, vous établissiez une comparaison avec le sous-off de Descaves, pensez-vous que s'il eût vécu dans un autre milieu :

— Je n'ai voulu parler, comme Descaves, d'ailleurs, que de la nullité d'un individu vivant dans la nullité d'existence de la vie de province, — voilà tout.

La Sannambule

Enfin, à titre de curiosité, donnons l'avis de la sannambule que la Lanterne avait consultée à propos de l'affaire Gouffé.

Quelques jours après le crime du boulevard du Temple, le même rédacteur s'est rendu chez Mme Auflinger avec un linge ayant servi à envelopper le cou de Delphine Houbré après le premier pansé-

ment. Immédiatement, dès qu'elle fut endormie, la sannambule déclara que l'assassin était un ami de la famille Dellard, que depuis longtemps il avait quitté Paris — et qu'il serait arrêté dans la semaine de Noël.

Ces déclarations, où ces révélations, comme on voudra les appeler, Mme Auflinger les a renouvelées le lendemain à dix heures du soir, dans les bureaux même de la Lanterne, en présence de deux amis de la famille Dellard et de plusieurs de nos collaborateurs.

Mme veuve Auflinger a dit de plus, ce soir-là, que l'assassin était un jeune homme sorti depuis peu de temps du service militaire, qui était armé de deux couteaux, achetés dans un bazar. L'un était très long et l'autre était un couteau de poche.

La sannambule a ajouté qu'après le crime l'assassin n'a pas, dans la soirée, quitté le quartier, où, suivant elle, il aurait même couché. Il s'est rendu du côté de la place de la Bastille pour se laver, et enlever les traces de sang qu'il avait sur son vêtement.

Le lendemain, a-t-elle ajouté, il est revenu devant la maison du crime, s'y est longuement promené en compagnie d'une personne qui lui ressemblait beaucoup.

Mme Auflinger, quand nous lui avons demandé où il était à cette date, c'est-à-dire le 10 décembre, a répondu, en agitant d'une façon significative le pouce et l'index : « Il n'a plus d'argent. »

Un des amis de la famille Dellard lui ayant demandé si l'assassin avait changé de costume avant le crime elle répondit : Oui.

— C'était un soldat ?

— Oui, répondit-elle, mais il a un coup de poêle.

— A-t-il volé quelque chose ?

— Oui, il a dû emporter des papiers, mais pas d'argent.

Nous lui avons ensuite demandé si son complice serait arrêté : elle a déclaré qu'il serait en prison avant le 10 janvier.

Tel est l'ensemble des révélations faites par Mme veuve Auflinger qui sont devenues, on le voit, en grande partie, des réalités.

A Lyon

M. le procureur de la République Chenest a reçu hier de Paris une photographie d'Anastay.

Si, comme on le dit, ce portrait est ressemblant, l'assassin du boulevard du Temple est un beau garçon, à l'air gai et jovial. Il porte une moustache assez fournie et soigneusement frisée. Le chapeau haute forme dont il est coiffé a des bords légèrement relevés.

La photographie n'a aucun rapport avec le petit homme brun, pâle et maigre, dont l'air mélancoïlique a frappé plusieurs personnes.

Aujourd'hui, dans l'après-midi, cette photographie sera montrée par M. Ramondenc

à M. Cochet, l'employé du Grand-Bazar, au marchand de confectons et à toutes les personnes qui ont affirmé avoir vu l'assassin. L'enquête à Lyon a été suspendue hier. Elle est, d'ailleurs, considérée comme étant terminée. Désormais, le service de la sûreté ne bougera que sur un ordre du juge d'instruction de Paris, le priant de procéder à des recherches pour vérifier tel ou tel renseignement fourni par le détenteur.

Pour éviter le scandale que causerait la condamnation et l'exécution d'un officier français, on cherche, dans le monde militaire, à faire passer Anastay pour fou. Ce système, étant donné les antécédents du jeune lieutenant qui jamais n'a donné des signes de folie, a peu de chances d'être accepté. Néanmoins, afin de donner satisfaction aux réclamations, il est probable qu'Anastay sera soumis à l'examen de médecins légistes qui aur-nt à se prononcer sur son état mental.

Dépêches Diverses

SUICIDE D'UN BANQUIER
Tours, 27 décembre.

Le banquier Bellanger, d'Azay-le-Rideau, s'est suicidé hier en se jetant dans l'Indre. On parle d'un passif considérable. De nombreux clients du canton sont ruinés.

En moins de dix ans, c'est le cinquième sinistre financier à Azay.

M. Bellanger avait déjà essayé de se suicider mercredi dernier en absorbant du laudanum.

UN DRAME
Verdun, 27 décembre.

Vendredi, à Trévaux, un père, dans une discussion, a tué son fils. La gendarmerie de Fresnes s'est transportée sur les lieux pour arrêter le meurtrier. Celui-ci, qui s'était caché dans une cave, a tiré un coup de fusil sur le brigadier et l'a blessé à la cuisse.

Un gendarme a riposté par un coup de revolver qui a tué net l'assassin.

LES ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

En Belgique. — Dix Blessés
Mons, 27 décembre.

L'express qui a quitté Bruxelles hier, à 6 heures du soir, à destination de Paris, a heurté un train de marchandises entre Mons et Warquignies.

Dix voyageurs ont été grièvement blessés.

En Russie. — Vingt Wagons brisés
Saint-Petersbourg, 27 décembre.

Un terrible accident est arrivé hier sur la ligne de chemin de fer Svyasny-Wiasma. Vingt wagons ont été mis en miettes ; le nombre des morts et des blessés n'est pas encore connu.

La cause du sinistre est due à la rencontre de deux trains de marchandises.

Il paraît que sur les deux trains, machinistes et chauffeurs dormaient profondément, saisis par le grand froid ; en outre, ils avaient bu pas mal pour se réchauffer.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — Brûlée vive. — Mme veuve Davié, marchande de vaisselle, n'ayant pas ouvert son magasin hier matin, sa voisine, Mme Foret, s'inquiéta de cette anomalie et fit prévenir son fils. On pénétra dans la maison et l'on trouva le cadavre de Mme veuve Davié carbonisée. La malheureuse, âgée de 76 ans, prise d'une faiblesse, avait renversé sa lampe à pétrole, et le liquide enflammé avait mis le feu à ses vêtements.

Tarare. — Vol dans une église. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits dans l'église de la Madeleine en brisant une vitre.

Dans l'intérieur de l'église, ils ont fracturé un tronc et enlevé le contenu, qui s'élevait à environ 60 fr. ; ils se sont emparés en outre de différents objets en argent.

Convocation. — La chambre syndicale des corps d'état des ouvriers réunis de Tarare convoque ses adhérents à une assemblée générale qui aura lieu le mardi 29 décembre, à 8 heures du soir, au local habituel.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux ; rendant des comptes ; élections complémentaires du bureau ; questions diverses. Urgence.

DROME

Valence. — L'éclairage de la ville. — Nous disions hier qu'à minuit notre ville était plongée dans les ténèbres ; des habitants de l'avenue de Romans, contribuables au même titre que tous les valentinois, nous signalent ce fait que dans leur quartier l'extinction des becs de gaz a lieu à sept heures. De mieux en mieux ! Adressons-donc encore aujourd'hui un pressant appel à notre conseil municipal.

Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre ville se réunira au foyer du

LA SEMAINE AGRICOLE

Le Crédit agricole. — La proposition Quintaa. — Dernière semaine agricole. — Le progrès agricole en 1891. — Souhaits aux lecteurs.

La question du Crédit agricole est encore, il y a quelque temps, revenue sur le tapis. On ne manque pas de dire, lorsque l'on veut s'occuper de nos intérêts que « l'Agriculture est une des mamelles de la France ». Cela est entendu depuis longtemps.

M. de La Palisse, homme véridique

Lyons

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 27 décembre, 4 heures soir : Hauteur du baromètre : 765. — Température : — 5. — Direction du vent : Nord-Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : 8. — Minimum de température dans les 24 heures : 15.

Situation générale. — La zone élevée persiste au Sud-Est de l'Europe, mais les bourrasques qui passent au large des Îles Britanniques se rapprochent du continent, et la baisse barométrique s'est propagée rapidement sur la France. Les froids ont cessé et le temps est plus doux avec température assez douce.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps doux, assez doux, ondée, vent d'entre Nord-Ouest et Sud-Ouest. Dernière heure. — La dépression se maintient au Nord-Ouest, et les hauteurs barométriques sont très faibles en France. Aujourd'hui, pression à Dunkerque 758; à Paris 759; à Lyon 767.

M. Burdeau assistait hier au congrès des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs.

Le sympathique député du premier arrondissement a raconté qu'il venait au congrès acquiescer une dette de reconnaissance. C'est un ouvrier de la manufacture de Lyon, nommé Passerieu, qui lui fit offrir tout enfant l'appui de Soulayr, et par là les moyens de s'instruire et d'arriver à la situation qu'il occupe.

Les guichets du bureau des titres de la compagnie, P.-L.-M., à Lyon, seront ouverts au public, à dater du 1er janvier prochain, aux heures indiquées ci-dessous : De 9 heures à 11 heures et demie du matin. De 1 heure et demie à 3 heures et demie du soir.

M. Dufour, qui avait posé sa candidature à la direction du Grand-Théâtre de Lyon, vient d'accepter celle du Grand-Théâtre de Marseille.

Si l'on continue à ajourner indéfiniment la solution de cette question, les candidats qui pourraient présenter les plus sérieuses garanties feront comme M. Dufour; ils traiteront avec d'autres municipalités et, le moment venu, le dessus du panier sera épuisé. Il serait grand temps que le conseil municipal se préoccupât sérieusement de la discussion du cahier des charges, et que le maire, de son côté, s'occupât de la nomination du nouveau directeur. Il s'agirait d'éviter la réédition de ce cliché qui a tant servi, il y a deux ans : que le directeur avait été nommé trop tard pour pouvoir recruter une troupe. Il s'agirait aussi de ne pas retarder la nomination du directeur pour ne pas être forcé, au dernier moment, de confier la direction de notre première scène au premier venu. Nous signalons une manœuvre qu'il importe de déjouer.

Il y a un article 49 du cahier des charges sur lequel nous appelons les méditations de M. le Maire : « Le directeur devra faire connaître, au moins six mois à l'avance, l'engagement des artistes suivants : premier ténor de grand opéra, premier ténor d'opéra-comique, baryton de grand opéra, maître de ballet, première forte chanteuse, première chanteuse légère, première d'opéra, première danseuse. »

Comment veut-on que le directeur remplisse ces conditions au mois six mois à l'avance, si M. le Maire ne s'occupe bien tôt de la question ? Et ce ne sont pas les candidats qui manquent : outre le titulaire actuel, il vient des demandes de tous côtés : M. Miral, de Montpellier; M. Dauphin, de Genève; M. D'Albret, d'Amiens, etc., etc., sont désireux de venir à la tête de notre Grand-Théâtre. On cite déjà plus de douze candidatures. Il est urgent d'aviser.

L'Athénée des Troubadours (société littéraire de Toulouse), ouvre son 5^e grand concours annuel de poésie et de prose français du 1^{er} décembre 1891 au 10 mars 1892.

Ce nouveau concours ne compte pas moins de 14 prix spéciaux, en dehors desquels le comité d'examen disposera de nombreuses et belles récompenses en faveur des sujets non imposés.

Demande le programme du concours à M. Victor Levère, fondateur-président, rue Bayard, 11, à Toulouse.

LE NOUVEAU MONT-DE-PIÉTIÉ Le nouveau Mont-de-Piété, construit rue Duguesclin, à l'angle de la rue de la Part-Dieu, a été inauguré hier.

Commencé le 5 septembre 1889, et terminé deux ans après, cet édifice, véritable monument, comprend deux corps de bâtiments au-dessus de deux étages reliés par une cour intérieure. Ces deux bâtiments construits d'une façon identique, comprennent chacun un vaste hall. Dans les sous-sols, on a placé les appareils de chauffage, les calorifères, le magasin des matelas et tous les objets lourds.

Le rez-de-chaussée du bâtiment donnant sur la rue de la Part-Dieu, est affecté au public. Là, tous les bureaux d'engagement, la caisse, etc. Enfin, dans le bâtiment situé sur la rue Servient, se trouvent les magasins, les salles de vente et de rémission. Tout le premier étage est occupé par les meubles, sauf une grande pièce où sont les dépôts de bijoux. La valeur de ces derniers objets atteint actuellement près de cinq millions.

Au deuxième étage et dans les combles, sont déposés les dépôts consistant en objets légers, communément appelés « hardes ». Tous ces locaux sont parfaitement aménagés en vue de la bonne et prompt exécution du service. Un ascenseur relie les sous-sols aux combles.

Les plans du nouveau Mont-de-Piété ont été dressés par M. Thoubillon père, architecte, et les travaux de construction dirigés par M. Thoubillon fils, également architecte.

Ce vaste établissement qui fonctionne en partie depuis un mois environ sous la direction de M. Delcourt, occupe 60 à 65 employés. Les deux bureaux auxiliaires, sis rue Sainte-Marie-des-Terraux et rue du Plat, auxquels sont attachés huit employés, subsisteront comme par le passé.

A deux heures précises, MM. Gaillon, maire de Lyon, président du conseil d'administration du Mont-de-Piété, Gilardin, vice-président; Antoine Crozier, Despièrre, Rossignol, Jaumont, conseiller à la cour; Ducéty, administrateur, prennent place sur une estrade élevée dans la grande salle des ventes.

Dans l'assistance, assez peu nombreuse, on remarque MM. Fourcade, premier président à la cour d'appel de Lyon; Chénest, procureur de la République; Méra, Serin, conseillers municipaux; Bonnard, conseiller général; Gravier, secrétaire général de la préfecture; Bouvet, ancien administrateur; Favre, juge au tribunal de commerce; Lévy, conseiller d'arrondissement; Thoubillon, architecte; Jagot-Lacharme, commandant des gardiens de la paix; Delcourt, directeur du Mont-de-Piété; Guillot, contrôleur, tout le personnel, etc.

L'honorable président fait l'historique des services que ces institutions rendent aux populations. Signalons, ajoute l'orateur, un changement caractéristique qui s'est opéré dans les mœurs et l'esprit de notre population. Autrefois un sentiment de honte s'attachait à nos opérations de prêt et en faisait rechercher le secret. Cette impression, depuis quelques années, a entièrement disparu; c'est un grand jour que le public circule aujourd'hui dans nos bureaux et vient faire usage de nos prêts légitimes.

M. Gilardin constate la prospérité croissante du Mont-de-Piété. Le nombre des remplacements, en 1890, était de 138,500 articles, pour 2,500,000 fr.; en 1891, il est de 430,300 articles, pour 6,648,917 fr. Sur ce nombre, 30,000 articles seuls n'ont pas été dégaugés.

Parlant de la loi du 25 juillet 1891, qui autorise le Mont-de-Piété de Paris à prêter sur les valeurs mobilières, au-dessous de 500 francs : « Nous en avons demandé l'application au Mont-de-Piété de Lyon, et nous serons en mesure d'effectuer tous ces nouveaux prêts au taux légal de 5 0/0, sans autres frais. Cette nouvelle mesure nous paraît appelée à rendre de grands services au public et les bénéfices qu'elle doit procurer permettraient d'arriver plus rapidement à l'abaissement du taux de 8 0/0, qui subsiste pour les gros prêts mobiliers. »

Après avoir félicité le personnel, M. Gilardin, termine ainsi : « Espérons, messieurs, que grâce au concours de tous, en mettant au service des pauvres tout notre cœur et tous nos soins, nous arriverons à réaliser de nouveaux progrès et à répondre de plus en plus aux besoins des malheureux de notre laborieuse et chère cité. »

rentrèrent de la messe, elles s'aperçurent aussitôt de la visite des malfaiteurs, qui avaient fouillé tous les meubles. On prévint des voisins, qui se mirent obligeamment au service des dames de la communauté. Après une heure de recherches, deux citoyens ont arrêté un des jeunes garçons du quartier, qui doit être un des auteurs du vol, mais qui, jusqu'à présent, n'a pas voulu faire connaître ses complices.

De reste, le butin a été maigre, car les voleurs n'ont emporté qu'une somme de dix francs environ et deux montres en argent. Ce vol a été l'objet d'une enquête. M. le commissaire de police a su depuis que la carriole à bras avait été louée le 25, à une heure de l'après-midi, par M. Morel, rue Dubois, à un individu qu'il ne connaît pas.

Le quartier où ce vol a été commis est mis depuis quelque temps en coupe réglée par une bande de malfaiteurs parfaitement organisée.

Tout récemment M. Vivier, boucher, a reçu, la nuit, la visite de voleurs, ainsi que M. Canelon, maître-maçon.

M. Pain, boucher au Grand-Trois, a été réveillé, une nuit de la semaine dernière, par un bruit inaccoutumé. Il se leva et aperçut deux individus qui sciaient les barreaux de fer d'une fenêtre.

Si nous ajoutons que le poste de police est très éloigné et que les gardiens de la paix ne paraissent jamais dans ce quartier, on comprendra sans peine la peur des habitants. Il importe qu'une surveillance active soit organisée pour éviter le retour de faits semblables.

Un fait donnera une idée de l'audace des malfaiteurs. Au cours de leur perquisition chez les religieuses de St-Vincent-de-Paul, les voleurs s'étaient emparés d'un trousseau portant ce titre : « Clés de Monseigneur. » Hier, dimanche, vers six heures du soir, ils ont encore escaladé le mur de l'enclos pour prendre la revanche de leur dernière expédition manquée.

Mais depuis le premier méfait, les sœurs font bonne garde, et cette fois encore les malfaiteurs s'en sont allés bredouilles. Malheureusement, ils courent encore.

Chivot et Duru. Le spectacle commencera à huit heures. Demain mardi, quatrième représentation de la Petite Jacques, grand drame en 5 actes et 9 tableaux, tiré du grand roman de J. Claretie, par W. Busnach. — Jétoise ma femme, vaudeville en deux actes de MM. Guinon et Denier. — Rideau à 7 h. 3/4.

Très prochainement, première représentation de Monsieur l'Abbé, pièce nouvelle du Palais-Royal.

A l'étude : l'Auberge des Moriviers, grande pièce nouvelle en 5 actes et 9 tableaux, de M. E. Moreau, le grand succès habituel de l'Ambigu.

Théâtre Bellecour. — Aujourd'hui lundi, répétition générale de Surcouf. Cette répétition sera évidemment un des grands succès de la saison. Créée à Paris à la fin de 1888, elle n'a jamais été représentée à Lyon. L'allure et le ton général de la pièce ont un caractère et de bons succès qui la feront certainement adopter par les familles, surtout à cette époque de fêtes pendant lesquelles les parents seront satisfaits de trouver un spectacle auquel puissent assister tous les enfants. La mise en scène a été l'objet de soins tout particuliers de M. Verdellet, et sans parler de tout le reste, on peut déjà prévoir un succès de curiosité pour le combat naval. L'interprétation sera à la hauteur des œuvres qui l'ont précédées; en un mot, rien n'a été négligé pour la réussite de cette charmante opérette.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 heures à 7 heures sous le porche du théâtre.

Enterrement civil. — Aujourd'hui, à 9 heures 3/4, auront lieu les obsèques civiles de M^{lle} Noëlle Guillaud. Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Servient, 26, pour se rendre au cimetière de la Guillotière.

La grande Pharmacie du Serpent, n° 32, rue Lanterne, ne passe pas par les intermédiaires; elle achète en gros et reçoit directement tous les produits d'origine; c'est ce qui explique pourquoi elle vend de la marchandise fraîche et non frelatée, tout en vendant bon marché.

Association Amicale « Le Dauphiné » Le Dauphiné a tenu mardi dernier, à six heures et demie du soir, dans les salons du café Grüber, place des Terreaux, son assemblée générale annuelle, présidée par M. Bouthier, son sympathique président.

Nous y avons entendu la lecture du compte rendu à la fois très complet et on ne peut plus satisfaisant de la situation morale et financière de cette jeune association.

Ont été élus les six membres sortants du comité d'administration désignés par le sort : MM. Berland, avocat; Bouthier, vice-président du conseil d'administration du Dauphiné; Chavayrac, négociant; Clozel, avocat; Guaz, négociant; Fochier, procureur général.

Le banquet, fort bien servi, qui a suivi cette assemblée, comptait de nombreux et gais convives.

Un champagne, M. le président a bu à la prospérité croissante de l'association; il a présenté les excuses de divers membres empêchés; il a annoncé la nomination au poste de commissaire du gouvernement en Algérie de M. Bouvagnet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, l'un des membres fondateurs du Dauphiné. M. le président s'est fait l'interprète du sentiment unanime en adressant à M. Bouvagnet, le compatriote aimé et estimé, l'expression de ses félicitations mêlées aux regrets d'une prochaine séparation.

M. Genin, secrétaire général des hospices, un des vice-présidents de l'association, porte la santé de M. le président.

Ces divers toasts et communications ont été accueillis par de longues acclamations. Diverses distractions artistiques et récréatives ont terminé cette fête de l'amitié et de la solidarité. Soirée vraiment charmante, toute le bon goût et pleine d'entrain. Nous y avons applaudi des voix superbes et des discours très intéressants.

Nos compliments au Dauphiné, on y fait bien les choses. Nous comprenons le succès rapide de cette association qui, née d'ici, compte déjà plusieurs centaines d'adhérents; nous lui souhaitons la large place qu'elle mérite et qui lui est assurée dans sa grande ville d'adoption.

LES OUVRIERS DES TABACS Paris, 27 décembre. Le congrès des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabacs a adopté l'ordre du jour suivant : « Les ouvriers des manufactures de tabacs de Paris, et les membres du congrès réunis en assemblée plénière, remercient les députés présents et le ministre des finances de l'amélioration apportée à leur retraite, pour subvenir au plus pressé, en attendant un projet de loi. »

NOEL AU PALAIS-BOURBON Paris, 27 décembre. La fête de l'Arbre de Noël, donnée chaque année par M^{lle} Floquet aux enfants du Palais-Bourbon a eu lieu aujourd'hui avec plus d'entrain encore que de coutume.

Deux cents enfants se trouvaient réunis dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de la Présidence, pour assister à la représentation du Théâtre-Guignol et à divers exercices de prestidigitation amusante qui ont obtenu auprès du jeune public le plus vif succès et excité à diverses reprises sa bruyante hilarité.

La fête s'est terminée par un goûter et par une distribution de jouets, qui ont permis à chacun des petits invités d'emporter de cette bonne journée un souvenir des plus agréables.

EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER Paris, 27 décembre. Le conseil général de la Seine a voté aujourd'hui un secours de 2,000 francs pour les employés et ouvriers des chemins de fer rétrogradés et sans travail.

TERRIBLE PANIQUE Newcastle, 27 décembre. Samedi soir, pendant la représentation du théâtre de Gateshead, quelqu'un ayant jeté une allumette enflammée du haut des galeries, cette allumette fit flamber une feuille de papier. Une femme cria : Au feu ! et une panique s'ensuivit. Neuf enfants sont morts écrasés.

TROUBLES AU BRÉSIL Rio-de-Janeiro, 27 décembre. Une insurrection ayant pour objet la déposition du gouverneur vient d'éclater à Desteiro, capitale de la province de Santa-Catharina.

Les troubles s'étendent à divers points de la province.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui lundi, 28 décembre, troisième représentation de Les Jorbars, pièce nouvelle en trois actes du Vaudeville, par MM. Guinon et Denier, et deuxième représentation (repris) de Nos Noces d'Alsacienne, vaudeville à spectacle, en 4 actes, de MM.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER Motherwell, 27 décembre. Un déraillement s'est produit sur une courbe à embranchement, voisine de Motherwell. Neuf personnes ont été blessées, dont quelques-unes grièvement.

LA SANTÉ A LYON Voici, d'après Lyon médical, l'état sanitaire de notre ville pendant la semaine qui vient de s'écouler :

Pendant la 50^e semaine de 1891, il a été enregistré 166 décès, au lieu de 182 survenus la semaine précédente et 200 pour la période correspondante de 1890. Le coefficient mortuaire est de 20,1 par an et par 1,000 habitants.

La mortalité reste encore au-dessous de la moyenne annuelle, mais la morbidité augmente dans quelques jours dans de notables proportions.

Les maladies aiguës de l'appareil respiratoire (bronchite, pneumonie, bronchopneumonie) sont plus fréquentes.

Les cas de grippe ne diminuent pas; toujours des rhumatismes articulaires et musculaires.

La diphtérie, toujours présente dans le troisième arrondissement, en voie de décroissance manifeste dans le cinquième, a fait son apparition dans la partie sud du deuxième et dans la partie nord du premier.

Peu de fièvres éruptives; quelques cas isolés de varicelle. A l'hospice de la Charité, il n'y a eu qu'un cas intérieur observé chez une sœur.

Moins d'affections cérébrales, et surtout moins de méningites chez les enfants. Catarrhes, pleurésies, cardiaques et cancéreux très fréquents.

Sur les 166 décès hebdomadaires (118 en ville, 48 dans les hôpitaux civils), en a constaté 40 vieillards âgés de plus de 70 ans et 7 enfants au-dessous d'un an.

Mortalité de Lyon (population en 1891 : 430,000 habitants). Pendant la semaine finissant le 19 décembre 1891, on a constaté 166 décès, répartis comme suit :

Table with 2 columns: Cause of death and Number of deaths. Includes categories like Méningite aiguë, Malad. cérébro-spinale, Diarrhée infantile, etc.

TRIBUNE OUVRIÈRE Chambre syndicale des mécaniciens et similaires. — La chambre syndicale invite tous les sociétaires à assister aux funérailles civiles du citoyen Jean-Joseph Priot.

Les membres sont priés de se réunir au domicile mortuaire rue Sala, 40, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Demande d'Emploi Un ouvrier emballer, connaissant les travaux courants d'ébénisterie et de menuiserie, et le service de magasin, demande un emploi. S'adresser Brasserie Française, 48, rue Mercière.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI Grand-Théâtre. — Aujourd'hui dimanche, Lohengrin.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui les Jorbars, pièce en 3 actes, et Les Noces d'Alsacienne, vaudeville en 4 actes.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui lundi, Relache.

Casino et Scala. — Spectacle varié tous les soirs.

Cirque Rancy. — Aujourd'hui à 8 heures, grande représentation.

Grand cirque Casuani frères, cours du Midi. — Grand succès avec MM. Casuani frères, jockeys incomparables, et M. Gouget, bicycliste.

Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, du théâtre et de l'actualité.

Théâtre des Fantoques, cours du Midi. — Spectacle nouveau, programme choisi, à 8 heures. Matinée à 2 heures 1/2.

Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chefs-d'œuvre nouveaux.

AMEUBLEMENTS MAISON SIGARD Ph. PROST, successeur LYON, 26, place Bellecour, 26, LYON

GRAND CHOIX DE SALLES A MANGER Chambres à coucher et Salons GLACES ET LITERIE COMPLÈTE LOCATION POUR SOIRÉE Rayon spécial de Meubles de Fantaisie CONDITIONS AVANTAGEUSES

AVIS M. Oscar SIRAND, successeur de la Maison Veuve SIRAND & C^{ie}, manufacture de gants, fondée en 1830, rue de l'Hôtel-de-Ville, 75, à l'honneur d'informer sa clientèle, ainsi que ses fournisseurs, qu'il n'a pas de succursale à Lyon, et que toute maison, ayant similitude de nom, n'a rien de commun avec la sienne. Pour éviter toute réclamation, prière de ne pas confondre.

ÉTRENNES Grand choix spécial de Jouets mécaniques, électriques et autres, pour tous âges. (Une Prime est offerte pour tout achat de 20 fr.)

BENEVOLO, Opticien Lyon, 48, Rue de la République, 48, Lyon.

HAMMAM LYONNAIS Bains Russes et Turcs SALLE DE SUATION HYDROTHERAPIE COMPLÈTE Bains de toutes natures. Cabines chauffées PÉDICURE ET MASSEUR 29, Rue du Plat, 29

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. Salghetti, rue d'Algerie, 6, et Mlle Chatelan, sans profession, rue Mulet, 12. — M. Plantier, economiste, à Saint-Genis-Laval, et Mlle Vulliot, s. p., place Croix-Paquet, 41. — M. L. Truché, employé au gaz, place du Petit-College, 4, et Mlle Duroix, brodeuse, rue Lafont, 24. — M. Brunet, plombier, rue de la Monnaie, 5, et Mlle Gobet, lingère, à Lyon. — M. Chardon, propriétaire, à Peyraud, et Mlle Turc, ménagère, à Bougé-Chambalad. — M. Bantmans, graveur, cours du Midi, 3, et Mlle Toulioux, employée de commerce, montée des Carmélites, 20. — M. Bret, bijoutier, quai Pierre-Scize, 69, et Mlle Sarlies, passementière, rue Rivet, 2. — M. Bagnoux, empl. architecte, m. des Carmélites, 9 et Mlle Mora, s. pr., r. de Condé, 22. — M. Jaquet, menuisier, rue Delandine, 6, et Mlle Estio, tailleuse, cours des Chartreux, 6. — M. Dôs, pasteur, r. Lanterne, 40, et Mlle Clérino, s. p., quai de la Charité, 36. — M. Meyer, empl., rue des Feuillants, 5 et Mlle Lachaux, s. p., quai Pierre-Scize, 113. Deuxième arrondissement. — M. Thévenet, boucher, rue Boileau, 66, et Mlle Durand, sans profession, place Carnot, 5. — M. Jaquet, menuisier, rue Delandine, 6, et Mlle Estio, tailleuse, à Saint-Priest. — M. Martin, brasseur, cours du Midi, 12, et Mlle Hekler, gouvernante, cour de la République, 55, et Mlle Morin, sans profession, rue de Condé, 7. — M. Henry, représentant, à Vauchy, et Mlle Grandjeanin, commerçante, rue Centrale, 37. — M. Fissant, rentier, quai Fulchiron, 1, et Mlle Durand, propriétaire, rue Martin, 11. — M. Tronchon, valet de chambre, à Viers, et Mlle Oblette, cuisinière, rue des Remparts-d'Ainay, 7. — M. Bès, pasteur, rue Lanterne, 40, et Mlle Clérino, s. p., quai de la Charité, 26. — M. Cartier, coiffeur, à Pont-de-Vaux, et Mlle Viou, s. p., quai Rambaud, 1. — M. Bantmans, graveur, cours du Midi, 3, et Mlle Toulioux, employée de commerce, montée des Carmélites, 20. — M. Brunel, plombier, rue de la Monnaie, 5, et Mlle Grognet, lingère, à Lyon. — M. Souchard, employé, rue Petit-David, 6, et Mlle Herman, sans profession, quai Pierre-Scize, 40. — M. Laurent, boulanger, rue Petit-David, 6, et Mlle Souchard, commerçante, rue Petit-David, 6. — M. Crozier, négociant, quai des Brotteaux, 8, et Mlle Delphin, sans profession, r. Victor-Hugo, 31. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24. Sixième arrondissement. — M. Thevenon, boucher, rue Boileau, 66, et Mlle Durand, sans profession, place Carnot, 5. — M. Gresner, représentant de commerce, rue St-Jean, 15, et Mlle Ponsard, sans profession, rue de Vendôme, 107. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24. Septième arrondissement. — M. Thevenon, boucher, rue Boileau, 66, et Mlle Durand, sans profession, place Carnot, 5. — M. Gresner, représentant de commerce, rue St-Jean, 15, et Mlle Ponsard, sans profession, rue de Vendôme, 107. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24. Huitième arrondissement. — M. Thevenon, boucher, rue Boileau, 66, et Mlle Durand, sans profession, place Carnot, 5. — M. Gresner, représentant de commerce, rue St-Jean, 15, et Mlle Ponsard, sans profession, rue de Vendôme, 107. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24. Neuvième arrondissement. — M. Thevenon, boucher, rue Boileau, 66, et Mlle Durand, sans profession, place Carnot, 5. — M. Gresner, représentant de commerce, rue St-Jean, 15, et Mlle Ponsard, sans profession, rue de Vendôme, 107. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24. Dixième arrondissement. — M. Thevenon, boucher, rue Boileau, 66, et Mlle Durand, sans profession, place Carnot, 5. — M. Gresner, représentant de commerce, rue St-Jean, 15, et Mlle Ponsard, sans profession, rue de Vendôme, 107. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24.

riot-d'Or, 19, et Mlle Provost, couturière, à Tain. — M. Bousquet, employé, quai de Serin, 18, et Mlle Court, ovaliste, à Fontaines-sur-Saône. Cinquième arrondissement. — Monsieur Gentil, marchand de fromages, rue de Saint-Cyr, 72, et Mlle Rochet, cuisinière, rue Saint-Georges, 62. — M. Flessant, rentier, quai Fulchiron, 1, et Mlle Durand, propriétaire, rue Martin, 11. — M. Suchard, employé, rue Petit-David, 6, et Mlle Herman, sans profession, quai Pierre-Scize, 40. — M. Laurent, boulanger, rue Petit-David, 6, et Mlle Souchard, commerçante, rue Petit-David, 6. — M. Crozier, négociant, quai des Brotteaux, 8, et Mlle Delphin, sans profession, r. Victor-Hugo, 31. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24. Sixième arrondissement. — M. Thevenon, boucher, rue Boileau, 66, et Mlle Durand, sans profession, place Carnot, 5. — M. Gresner, représentant de commerce, rue St-Jean, 15, et Mlle Ponsard, sans profession, rue de Vendôme, 107. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24. Septième arrondissement. — M. Thevenon, boucher, rue Boileau, 66, et Mlle Durand, sans profession, place Carnot, 5. — M. Gresner, représentant de commerce, rue St-Jean, 15, et Mlle Ponsard, sans profession, rue de Vendôme, 107. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24. Huitième arrondissement. — M. Thevenon, boucher, rue Boileau, 66, et Mlle Durand, sans profession, place Carnot, 5. — M. Gresner, représentant de commerce, rue St-Jean, 15, et Mlle Ponsard, sans profession, rue de Vendôme, 107. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24. Neuvième arrondissement. — M. Thevenon, boucher, rue Boileau, 66, et Mlle Durand, sans profession, place Carnot, 5. — M. Gresner, représentant de commerce, rue St-Jean, 15, et Mlle Ponsard, sans profession, rue de Vendôme, 107. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24. Dixième arrondissement. — M. Thevenon, boucher, rue Boileau, 66, et Mlle Durand, sans profession, place Carnot, 5. — M. Gresner, représentant de commerce, rue St-Jean, 15, et Mlle Ponsard, sans profession, rue de Vendôme, 107. — M. Meyer, empl., r. des Feuillants, 5 et Mlle Lavyaux, s. p., quai Pierre-Scize, 103. — M. Lacroix, mécanicien, quai Fulchiron, 46 et Mlle Polet, couturière, quai Fulchiron, 46. — Broux, employé, à Lyon, et Mlle Zurlon, f. de ch., à Chalon-sur-Saône. — M. Latruche, empl. au gaz, pl. du Petit-Change 4 et Mlle Dureux, brodeuse, r. Lafont, 24.

portraits des personnalités les plus en vue de Lyon et de la région. A remarquer les superbes portraits très ressemblants de M. Thévénat, ancien ministre; Ayraud, député; Burdeau, député; Miland, sénateur; Noët, président du conseil général; Rivaud, préfet du Rhône; Gailletton, maire; Clavenad, ingénieur en chef de la voirie, etc. Cet almanach qui constitue la dernière curiosité du jour est en vente pour 10 centimes dans tous les kiosques; par la poste 15 centimes en s'adressant à M. J. de Ponthéry, 77, rue de la République, à Lyon. Vente à Villefranche, Tarare et Belleville. LIBRAIRIE HETZEL Un hiver en Orient par Mag Dalah, avec nombreuses illustrations exécutées par l'auteur et préface par J. Rousseau de l'Académie française. C'est un livre écrit sans prétention, un court voyage en Egypte et en Palestine que l'auteur raconte pour son seul plaisir et que l'on peut suivre à son aise sans être archéologue, égyptologue ou hébraïsant. Les scènes les plus variées passent sous nos yeux: c'est un bal à bord du paquebot, une visite au Harem de la princesse Toussoun, etc. Nous visitons successivement avec l'auteur, le Caire, ses mosquées, ses bazars, les Pyramides, nous naviguons sur le Nil. Tantôt c'est un dîner chez un Cophte, tantôt une visite à un cheik influent; notons une description vivante et profondément émue du Calvaire, du Saint-Sépulchre et de tous ces lieux saints, objets de la piété séculaire des fidèles et d'où est parti, il y a dix-neuf siècles, le Christianisme. Le volume est accompagné d'illustrations remarquablement dessinées par l'auteur et il est précédé d'une charmante préface de M. Rousseau de l'Académie française, qui réserve au lecteur une agréable surprise. — Broché, 10 fr., relié, tranches dorées, 12 fr. 50. REVUE DES MARCHÉS Le marché aux grains du Palais du Commerce n'a pas eu cette semaine de réunions bien mouvementées, l'approche des fêtes donne un moment d'arrêt aux grandes affaires; le marché ne s'est donc occupé que de pourvoir aux besoins de la consommation journalière; les cours se sont maintenus dans les mêmes prix, et les séances ne re-

prendront leur animation qu'après le premier jour de l'an. Le marché aux bestiaux, à Vaise, suffisamment approvisionné, n'a cependant pas été bien favorable aux transactions, il y a eu beaucoup de renvois sur les bœufs et les porcs. Ces derniers ont repris un peu de hausse sur les cours de la deuxième semaine de décembre, mais l'écart est toujours très grand; il y a eu de la marchandise à 50 fr. le quintal, mais la généralité s'est traitée entre 40 et 45 fr. Quant aux bœufs, jamais nous n'avions vu pareille affluence de mauvaises qualités, aussi les cours en ont-ils souffert, et le plus haut prix atteint n'a pas dépassé 156 francs les cent kilos, c'est maigre. A la place de la Croix, il y a toujours pénurie; paille, foin, luzerne, tout manque, et les cours restent fermes dans leur élévation. VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET PAIS INJECTEURS PERFECTIONNÉS Sulfure de Carbone Pompes à vin. — Alambics Charrues - Vignerones DEMANDER LES TARIFS Le Rédacteur-Gérant: R. VITROU. Imp. WALTERER ET C^e, rue Belle-Cordière, 44. — Lyon.

SYNDICAT DES ASSURÉS LYON Quai de la Guillotière, 25 Assurances incendie, vie, accidents, transports. Vérification et renouvellement sans frais des polices. Consultations gratuites de 10 à 11 heures. CHABLY

A VENDRE d'occasion PETIT PRESOIR en très bon état S'adresser PETITS DOCKS du COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

CARTES DE VISITE A LA MINUTE Livrées en boîte à 1.50 2 1.75 3 2.00 4 2.25 5 2.50 Par la poste: 30 cent. en sus Cartes de Visite GRAVÉES depuis 2 fr. le cent

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS Impression d'affiches Circulaires, Prospectus S'adresser Agence Fournier rue Confort, 14.

LE Nouveau Journal Financier Paraissant tous les Samedis 82.000 ABONNES 16 Pages de Texte Administration du Journal: 43, RUE TAITBOUT, PARIS S'abonne à LYON: RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 38

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPENÉ MEZEREUM Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

BON AVIS A LIRE Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. C. Louyrette, rue Mazenod, 10, Lyon, achète les cardes, vestons, pantalons, gilets, habits noirs et chausures, etc. — Prendre l'adresse, il suffit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il n'achète qu'à domicile.

CHAPELLERIE DU PROGRÈS LYON. — 75, Rue de la République, 75. — LYON FEUTRES SOIE & GIBUS DEUX PRIX SEULEMENT 9 francs et 12 francs Tous nos Chapeaux sont vendus 30 à 40 % meilleur marché que partout ailleurs.

ÉTRENNES UTILES 11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr. Appareil photographique, 6 1/2 X 9, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie. Nos Appareils sont essayés avant d'être livrés N. B. — Une instruction accompagne chaque appareil FRANCO-GARE: 12 FRANCS

PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON, 12, Rue Confort, 12 LYON SI VOUS AVEZ UN REPAS. Adressez-vous directement au Dépôt général de poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

SEUL LE QUINA ABRIC permet de préparer soi-même à la minute pour 1 f. 25 un litre de VIN DE QUINA conforme de vrai VIN DE QUINA au Codex Fabrique à Lyon, Ph^e Gaudet, 31, rue Hôtel-de-Ville. ENVOI CONTRE TIMBRES

EN PRÉPARATION ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 POUR L'ANNÉE 1892 Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages), COMPREND: 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons; 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique; 3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue; 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux; 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants; 6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent; 7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, placée dans une poche pratiquée à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'Agence.) 8° Une carte du département du Rhône; 9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés. Chaque année, en Juin, paraît un Supplément distribué gratuitement à nos souscripteurs et contenant tous les changements survenus dans le commerce lyonnais. BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du département du Rhône (ANNÉE 1892) Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage. le 1891. Signature: Adresse lisible: Prière de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon. ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

Revue Financière Comme tous les ans, à pareille époque, la Bourse est dénuée de tout intérêt. L'allure générale est aussi ferme que les transactions sont nulles. Cette torpeur va peser sur le monde des affaires jusqu'en janvier prochain. Gardons-nous bien de troubler le sommeil de la Belle au bois dormant... jusqu'à l'année prochaine. Si il est exagéré de compter l'année qui finit au nombre de celles qui ont le plus favorisé les acheteurs, il faut cependant reconnaître qu'après la crise du mois de novembre, qui n'a été, d'ailleurs, que de courte durée, l'amélioration qui s'est produite depuis quelques semaines est venue troubler les calculs de ceux qui avaient rêvé une longue campagne de baisse; la ferme attitude de notre place et l'admirable force de résistance qu'elle a opposée aux efforts des baissiers qui s'étaient puissamment organisés, sont dignes de remarque, surtout en ce qui concerne nos rentes qui ont été à peine atteintes. Quant aux fonds internationaux, la plupart d'entre-eux ont retrouvé une bonne attitude; les différences en baisse ne seront considérables, d'une année à l'autre, que pour celles des valeurs qui justifient de sérieuses inquiétudes. Ces valeurs sont malheureusement quelque peu nombreuses et elles sont trop connues du public pour que nous ayons besoin de les énumérer à nouveau. Depuis le krach des valeurs argentines, il s'est produit une

série d'autres accidents. Des fonds qui avaient été longtemps considérés comme relativement solides, ont essaié tout à coup de compter parmi ceux dont le lendemain est assuré. Nous citerons notamment les Fonds Portugais. L'année 1891 aura marqué, pour plusieurs valeurs, le terme d'une prospérité factice. On s'est aperçu qu'un certain nombre de nos débiteurs ne s'étaient facilement acquittés, jusqu'à ce jour, des arrangements de leur dette, que grâce à l'emprèvement avec lequel nous mettions un nouvel argent à leur disposition à la veille de chaque échéance. Maintenant que nous montrons quelques velléités de couper le crédit à ceux qui en abusent, nous sommes amenés à reconnaître qu'une semblable résolution aura pour premier effet de mettre certains de nos coupons en grand danger. Sur plus d'une valeur, nous faisons nous mêmes les fonds des coupons que nous encaissions. Mais si la baisse doit faire encore quelques progrès sur les valeurs très douteuses, il est assez probable que le mouvement de reprise s'accroîtra pour les autres. Ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, on n'aperçoit des causes d'inquiétudes. L'argent est plus abondant; les sorties d'or dont on nous avait menacés par suite de l'insuffisance des récoltes ne se produisent pas. D'autre part, les dangers qui pourraient résulter pour nous du nouveau régime douanier sont à trop longue échéance pour que la Bourse s'en préoccupe déjà. Au résumé, on peut donc dire que l'année 1891 a été désastreuse pour divers fonds étrangers, les Rentes françaises ont donné l'exemple d'une remarquable fermeté, et

qu'elles sont actuellement à des cours supérieurs à ceux du commencement de l'année. Cette constatation est de bon augure, car elle nous fournit une preuve évidente que nos fonds nationaux jouissent de plus en plus de la confiance de la petite épargne, qui recherche ce placement malgré son prix devenu très élevé et la modicité de son revenu, uniquement à cause de sa sécurité hors ligne. Nous retrouvons le cours de 95 30 sur notre rente 3 0/0. Le 3 0/0 nouveau se traite à 91 20, le 4 1/2 0/0 à quelques achats à 105 fr. L'Extérieure d'Espagne se traite aux environs de 67 1/4. Le nouvel emprunt de 250 millions de pesetas va donner un peu de répit à l'Espagne. Saura-t-elle en profiter pour améliorer sérieusement ses budgets? A Madrid, le change sur Paris ne se détend pas; il est à 11,50 et l'agio sur l'or à 40/00. A Barcelonne, le change sur Paris est à 11,50. Le 3 0/0 Portugais reste au cours de 33 15/16. On affirme que les fonds nécessaires au paiement du coupon de janvier ont été fournis exclusivement par des banquiers anglais, qui ont fait au gouvernement Portugais une avance sur la rente calculée à 28. On croit que ce coupon sera le dernier qui sera payé dans son intégralité. Nous laissons le Hongrois avec peu d'affaires à 92 15/16. L'Egyptienne Unifiée s'échange à 481,06. Il est très probable que le projet de con-

version de l'Obligation Domaniale sera mis à exécution dans le courant de l'année prochaine. Le Turc conserve une excellente tenue; les demandes sont assez nombreuses à 18,55. La Banque Ottomane est ferme sur les cours de 553,75. Elle vient de traiter une nouvelle opération avec le gouvernement Ottoman. Le Rio est toujours l'objet de nombreux mouvements de la part de la spéculation, et, selon les besoins du moment, il clôture à 468 1/4. L'Italien se tient à 92 50. Il est douteux qu'on puisse conserver le terrain conquis. Le Crédit Foncier se négocie facilement à 1,245. Le conseil d'administration du Crédit Foncier a fixé à 30 fr. par action l'a-coupon à distribuer, à partir du 1er janvier prochain, sur le dividende de l'exercice 1891. D'habitude, le Crédit Foncier de France ne fixe jamais un a-coupon supérieur à la moitié du dividende probable. En ce qui concerne l'exercice en cours, on sait déjà, par l'examen du bilan mensuel, qu'à la fin des onze premiers mois, les bénéfices nets s'élevaient à 18.500.000. Le bénéfice net du mois de décembre de l'année dernière, a été de 2.700.000. On peut admettre un chiffre égal pour les résultats de décembre 1891. L'exercice total se solderait donc par 21.200.000. Un dividende de 60 francs par action exigerait un prélèvement de 20.400.000 francs,

laissant un reliquat suffisant pour la réserve statutaire et pour les autres provisions. On trouvera plus loin, à l'appui des chiffres ci-dessus, le bilan au 30 novembre. Le Lyonnais s'élève à 805. La Banque de Paris a preneur à 730. Le marché des actions de nos grandes compagnies de chemins de fer est très calme, avec des cours fermement tenus. Voici, pour plusieurs de ces compagnies, les différences de recettes de la 49^e semaine, du 3 au 9 décembre 1891: Midi. 35.481,96 — Rhône au Mont-Cenis. 752.561,55 — Chemins algériens. 20.275,82 Ouest. 246.629,74 Orléans. 7.531 Etat. Nord. Le Nord de l'Espagne se négocie à 237,50. Le Saragosse est à 230. Les Autrichiens sont fermes à 635. La constitution de la Société en domaines les soutient plus encore que leurs recettes qui, d'ailleurs, ne sont pas mauvaises. Le Suez est tenu à 2,735. Les Mines du Transval ont un bon courant d'affaires. La Robinson est demandée à 83 francs. L'action du Champ d'or se tient à 70 francs. Le coupon de 2,50 sera mis en paiement le 15 janvier. Le bruit court que les rendements de la mine permettraient la distribution de 4 dividendes durant l'année 1892. Nous croyons donc qu'il serait bon de

profiter du cours actuel pour acheter de ces titres certainement appelés à des cours beaucoup plus élevés d'ici peu. Le marché des actions de nos grandes compagnies de chemins de fer, n'a présenté qu'un médiocre intérêt. Affaires très calmes et cours très fermes. Le dernier tableau hebdomadaire des recettes accuse une plus-value de 1,410,620 fr., qui porte à 23,067,028 francs l'augmentation des recettes depuis le 1^{er} janvier. Le Lyon cote 4470. L'Orléans est à 4510. Le Midi fait 4290. L'Est est à 887. Le Nord est à 1802. L'Ouest cote 1058. L'action de la compagnie Franco-Algérienne est à 45 fr. et l'Obligation à 41 fr. L'avis officiel du paiement du coupon de janvier vient d'être publié, il sera de 1 fr. 12 pour les titres au porteur et 1 fr. 20 pour les actions nominatives. Les chemins Autrichiens conservent des cours élevés à 632 fr. L'action des chemins Lombards vaut 202. Signalons l'importante reprise des actions du Crédit Foncier d'Autriche qui s'élève de 1030 à 1080. A FAÇON Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p^r Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits. Rue de la République, 81, au fond de la cour, à gauche, au 4^{me}.